

1. Synthèse de vos garanties

En cas d'arrêt de travail :

Vos revenus sont considérablement diminués car votre régime obligatoire vous indemnise peu. Il est donc essentiel d'avoir une protection supplémentaire pour faire face aux diverses dépenses qui vous incombent durant cette période (remboursement de crédit, factures EDF, téléphone...).

Vos garanties Trousse Première Assurance :

Indemnité journalière versée
du 11^{ème} au 90^{ème} jour 30 €

Indemnité journalière versée
du 91^{ème} au 365^{ème} jour 10 €



Sont exclus, notamment, les arrêts de travail consécutifs à des affections dorsolombaires, des affections psychiatriques ou neuropsychiatriques, à des dépressions.

Reportez-vous aux conditions générales de votre contrat.

2. Les prestations versées par votre régime obligatoire

(pour les personnes relevant du RSI régime social des indépendants)

Votre régime obligatoire vous verse 50 % de votre revenu professionnel annuel moyen, calculé sur les 3 dernières années civiles, avec un montant minimum de 17,26 € par jour et un montant maximum de 43,15 € par jour.

L'indemnité journalière versée par votre régime obligatoire est versée à compter du :

- 4^{ème} jour en cas d'hospitalisation
- 8^{ème} jour en cas d'accident ou de maladie

Exemples :

Mon revenu est de 9 600 € par an, soit environ 800 € par mois, l'indemnité que me versera mon régime obligatoire sera de : $(9\ 600\ € / 2) \times (1 / 360\ \text{jours}) = 13,33\ €$ par jour
Montant minimum 17,26 € par jour

Mon revenu est de 14 400 € par an, soit environ 1 200 € par mois, l'indemnité que me versera mon régime obligatoire sera de : $(14\ 400\ € / 2) \times (1 / 360\ \text{jours}) = 20\ €$ par jour

Mon revenu est de 36 000 € par an, soit environ 3 000 € par mois, l'indemnité que me versera mon régime obligatoire sera de : $(36\ 000\ € / 2) \times (1 / 360\ \text{jours}) = 50\ €$ par jour
Montant maximum 43,15 € par jour



Votre régime obligatoire vous accorde 352 jours d'indemnisation maximum sur une période de 1095 jours (cumulés ou non).

Reportez-vous aux conditions générales de votre contrat.

3. Exemples d'indemnisation de la Trousse Première Assurance

Je tombe malade. Mon médecin m'arrête pendant 15 jours et je ne peux plus travailler. Si je gagne environ 800 € par mois, soit 9 600 € par an, je recevrai :

> 17,26 € par jour de mon régime obligatoire à partir du 8^{ème} jour, soit 138,08 € au total,

> **30 € par jour de ma Trousse Première Assurance à partir du 11^{ème} jour, soit 150 € au total, mes indemnités s'élèveront à 288,08 € pour cette période d'arrêt de travail.**



J'ai dû subir une intervention chirurgicale et suis arrêté pour 3 mois. Si je gagne environ 1 200 € par mois, soit 14 400 € par an, je recevrai :

> 19,73 € par jour de mon régime obligatoire à partir du 4^{ème} jour

> **30 € par jour de ma Trousse Première Assurance à partir du 11^{ème} jour, soit 49,73 € au total par jour et ce, pendant les 3 mois de mon arrêt de travail.**



BON À SAVOIR !

Il faut avoir cotisé au minimum 1 an pour pouvoir bénéficier des prestations versées par votre régime obligatoire. En revanche la Trousse Première Assurance vous indemnise dès la première année de votre activité.